

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 91 (1964)
Heft: 11-12

Artikel: Patois et ancien français : (suite)
Autor: Chessex, Albert
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-233713>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Patois et ancien français (suite)

par Albert Chessex

En ancien français, un petit baril était une barille : « Barille ou chausde-ronnee d'huile d'olives. » (1473.) — « Les longues bariilles comme celles a harencts. » (Olivier de Serres, 1617.)

Dans notre français romand, le mot barille se retrouve tel quel ; le patois dit barelye. Il désigne en général (car il y a quelques autres significations apparentées) un barillon de forme aplatie avec une embouchure à une de ses extrémités, que l'on emporte aux champs ou à la vigne et qui renferme le vin destiné aux travailleurs : « Le payisan ne va jamé bin lyen dè sa méison sin avai onna barelyè din sa lotta », écrivait Mme Odin vers 1900. Dès lors, les bariilles ont perdu du terrain, on n'en voit plus guère, du moins dans le Pays de Vaud, et c'est dommage.

Une barillette (en patois *barelyèta*) est une petite *barille* qu'on peut mettre dans sa poche, ce qui nous vaut cette remarque de la même Mme Odin : « On homo n'a pâ détyè sè soulâ avoué onna *barelyèta* dé vin. » (*Glossaire du patois de Blonay*.)

En Suisse romande, un *barillier* (en patois *barelyî*) est un tonnelier-boisselier. La « Compagnie des Tonneliers et Barilliers » de Neuchâtel a été fondée en 1472, et on m'assure qu'elle existe encore.

Ce mot, dit le *Glossaire des patois de la Suisse romande*, « est tombé en désuétude en français moderne et a peu survécu dans les patois ».

Une chose est cependant certaine, c'est que chez nous *barillier* ne risque guère de disparaître, attendu qu'il y est devenu nom de famille, mais par deux r : *Barrillier*.

En ancien français, *barillier* avait plusieurs acceptations, dont les plus courantes étaient : 1^o fabricant de barils (les *baril-*

liers étaient au-dessus des simples tonneliers) ; 2^o sommelier.

Il n'est pas fréquent de trouver un mot qui, en français actuel, en patois et en français romand, ait conservé, en dépit des siècles écoulés, la forme même qu'il avait en vieux français.

C'est le cas de la *béloce*, ou *bélosse*, le petit fruit aigrelet du prunellier ou épine noire (*prunus spinosa* disent les botanistes, prunier épineux). Il est vrai que le français académique le nomme « *prunelle* », mais *béloce* se trouve encore dans certains dictionnaires du français moderne, notamment dans Larousse : « *béloce*, fruit du prunier sauvage dit *bélocier*. »

Dans le *Roman de la Rose* (XIII^e siècle), on lit ce vers de Jean de Meung :

... Qui pour l'ame sa fame (de sa femme) ne donne une *beloce*.

« Lé *bélosse* ne sant boune tyè quand l'an dzalâ », les *bélosses* ne sont bonnes que quand elles ont gelé, écrit Mme Odin.